

# CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R.556-3 du code de l'environnement

---

**ARCADIS ESG**

**200-216 rue Raymond Losserand  
FRANCE - 75014 - PARIS**

**pour l'établissement :**

ARCADIS ESG  
200-216 rue Raymond Losserand - FRA - 75014 - PARIS

N° SIRET 401 503 792 00533

Satisfait aux exigences de l'article 3 de l'arrêté du 19 décembre 2018 et des parties 1 version décembre 2018 et 5 version de décembre 2018 de la série de normes NF X 31-620, pour délivrer des attestations garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'étude de sol établie par lui-même conformément aux exigences de la partie 2 version de décembre 2018 de la norme NF X 31-620.

Date de début de validité :

29 juin 2020

Date de fin de validité :

28 juin 2025



Accréditation n°5-0012  
Liste des sites accrédités  
et portée disponible sur  
www.cofrac.fr

Pour le Directeur Général



Responsable du Pôle Certification  
Environnement, Sécurité et Performance

**Numéro de certificat 36924 - 0**